

FCP VALEURS AL KAOUTHER

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître :

- Un total du bilan de : 2 338 654DT,
- Un actif net de : 2 320 043DT,
- Un déficit de : 4 067DT.

Ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers :

4. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et ce, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques :

5. Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'Article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

7. Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarque particulière.

Tunis le 30 Mars 2015,

Le Commissaire aux Comptes :

Salah MEZIOU

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014
(En Dinars)

	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES	AC1	1 855 579	2 186 718
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES			
PLACEMENTS MONETAIRES	AC2 (a)	334 330	525 250
DISPONIBILITES	AC2 (b)	127 565	47 614
CREANCES D'EXPLOITATION		0	0
AUTRES ACTIFS	AC3	21 180	0
TOTAL ACTIF		2 338 654	2 759 582
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	12 536	12 961
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	6 075	4 159
TOTAL PASSIF		18 611	17 120
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP1	2 278 388	2 715 435
SOMMES CAPITALISABLES			
SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		0	0
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	CP2	41 655	27 027
ACTIF NET		2 320 043	2 742 462
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		2 338 654	2 759 582

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

(En Dinars)

	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
REVENNUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	86 275	70 344
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	15 075	22 265
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		101 350	92 609
<u>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</u>			
	CH1	48 236	56 483
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		53 114	36 126
AUTRES PRODUITS		87	163
AUTRES CHARGES	CH2	6 612	7 164
RESULTAT D'EXPLOITATION		46 589	29 125
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 934	-2 098
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		41 655	27 027
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		4 934	2 098
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		115 381	-346 263
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION DE TITRES		-164 357	-963
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-1 680	-3 499
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-4 067	-321 600

VARIATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2014
(En Dinars)

	31/12/2014	31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-4 067	-321 600
a- Résultat d'exploitation	46 589	29 125
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	115 381	-346 263
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-164 357	-963
d- Frais de négociation de titres	-1 680	-3 499
 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	 0	 0
 TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
 <i>a- souscriptions</i>	 0	 116 626
Capital	0	126 768
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	-11 228
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	0	1 086
Droits d'entrée	0	0
 <i>b- Rachats</i>	 -418 352	 -488 129
Capital	-427 484	-530 587
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	11 340	37 151
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-4 934	-3 184
Droits de sortie	2 726	8 491
 VARIATION DE L'ACTIF NET	 -422 419	 -693 103
 <i>Actif Net</i>		
a- En début d'exercice	2 742 462	3 435 565
b- En fin d'exercice	2 320 043	2 742 462
 <i>Nombre de part</i>		
a- En début d'exercice	29 404	33 268
b- En fin d'exercice	24 775	29 404
 VALEUR LIQUIDATIVE	 93,644	 93,268
 TAUX DE RENDEMENT	 0,40%	 -9,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

PRESENTATION DU FONDS :

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes dont la structure est composée d'actions et de placements monétaires. Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de conformité représenté par son éminence « Cheikh Mohamed Mokhtar Sellami ». Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ». Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant Tunisie Valeurs.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

4.3 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du fonds n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

NOTE 5 : REGIME FISCAL :

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

NOTE 6 : ORIENTATIONS DE PLACEMENT :

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM, la structure du fonds est composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidité.

NOTES 7 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :**AC1- ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHEES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	Plus/ Moins-value latente	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés					
<u>Actions admises à la cote</u>					
ADWYA	16 000	87 067	130 768	43 701	5,64%
CITY CARS	6 206	67 956	71 201	3 245	3,07%
ENNAKL AUTOMOBILES	15 984	179 420	162 190	-17 230	6,99%
ESSOUKNA NG 2014	4 035	31 116	23 887	-7 229	1,03%
EURO-CYCLES	2 500	32 000	40 935	8 935	1,76%
G.I.F	22 500	127 065	76 365	-50 700	3,29%
I.C.F	200	5 733	7 598	1 865	0,33%
I.C.F NS 2012 4/4	264	6 865	9 744	2 879	0,42%
MPBS	29 254	176 255	212 852	36 597	9,17%
NEW BODY LINE	20 625	171 502	143 138	-28 365	6,17%
ONE TECH HOLDING	1 934	12 549	13 934	1 385	0,60%
SIAME	87 815	323 078	204 346	-118 732	8,81%
SOTETEL	19 551	159 775	66 258	-93 517	2,86%
SOTIPAPIER	45 629	227 274	225 225	-2 049	9,71%
SOTUVER	23 184	148 085	121 948	-26 137	5,26%
SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	10 484	-14 744	0,45%
TELNET HOLDING	27 326	224 071	138 980	-85 091	5,99%
TPR	35 000	189 844	151 130	-38 714	6,51%
<u>Parts fonds commun de placement</u>					
FCP SAFA	425	47 056	44 597	-2 459	1,92%
TOTAL	361 134	2 241 938	1 855 579	-386 359	79,98%

*La plus ou moins-value potentiel arrêtée au 31 Décembre 2014 se détaille comme suit :

Elément	Montant en DT
Plus ou moins-value potentielles arrêtées au 31 Décembre 2013	-501 740
Variation des plus ou moins-value potentielles relatives à l'exercice 2014	115 381
Plus ou moins-value potentielles arrêtées au 31 Décembre 2014	-386 359

Les entrées en portefeuille titres se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Acquisition Actions cotées	79 657
- Acquisition OPCVM	0
- Nouvelles souscriptions	250 660
TOTAL	330 317

Détachements de droits	Valeur Théorique
Droits d'attributions	67 194
Droits préférentiels de souscription	0

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Coûts d'acquisition	Prix de cession	Moins-values réalisées
- Actions	748 599	586 291	-162 308
- OPCVM	28 234	26 187	-2 048
- Droits	6	5	-1
TOTAL	776 839	612 482	-164 356

La variation du portefeuille en coût d'acquisition se présente comme suit:

Désignation	Coût d'acquisition
Portefeuille au 31/12/2013	2 688 458
Acquisition actions cotées	79 657
Nouvelles souscriptions	250 660
Cessions actions cotées	-748 599
Cessions OPCVM	-28 234
Cessions droits d'attributions	-6
Portefeuille au 31/12/2014	2 241 938

AC2- PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES :

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2014 à 461 895 DT et sont composés de :

	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Placements monétaire (a)	334 330	525 250	-190 920
Disponibilités (b)	127 565	47 614	79 951
TOTAL	461 895	572 864	-110 969

AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES :

	Placements	Rendement Net au 31/12/2014	Total	% de l'actif net
Placement « IstithmarZitouna » du 08/10/2014 au 07/01/2015	331 000	3 330	334 330	14,41%
TOTAL	331 000	3 330	334 330	14,41%

AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :

Les disponibilités s'élèvent à 127 565DT au 31/12/2014 contre un solde de 47 614DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variations
AMEN BANK	126 494	46 477	80 017
BANQUE ZITOUNA	1 071	1 137	-66
TOTAL	127 565	47 614	79 951

AC3 – AUTRES ACTIFS :

Ce poste représente les cessions de titres non encore encaissées détaillées comme suit:

Titres	Quantité	Montant	
SOTUVER	600	3 178	
SIAME	303	719	
ADWYA	800	6 464	
ENNAKL AUTOMOBILE	516	5 148	
NEW BODY LINE	427	2 939	
MPBS	375	2 731	
TOTAL		21 180	

PA 1- OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Rémunération du gestionnaire à payer	9 562	11 474	-1 912
Rémunération du dépositaire à payer	2 974	1 487	1 487
TOTAL	12 536	12 961	-425

PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Redevances CMF	195	238	-43
Rémunération du CAC	3 424	3 698	-274
Achat de titres à régler	2 456	0	2 456
Etat impôts et taxes retenues à la source	0	223	-223
TOTAL	6 075	4 159	1 916

CP1- CAPITAL :

Capital au 31/12/2013

Montant	2 715 435
Nombre de titres	29 404
Nombre de porteurs de parts	60

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux porteurs de parts	0

Rachats effectués

Montant	-427 484
Nombre de titres rachetés	4629
Nombre de porteurs de parts sortants	8

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	115 381
Plus-values réalisées sur cession de titres	10 606
Moins-values réalisées sur cession de titres	-174 963
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	27 027
Commission / transactions	-795
CTB / transactions	-885
Droit de sortie	2 726
Régularisation des sommes non distribuables(i)	11 340

Capital au 31-12-2014

Montant	2 278 388
Nombre de titres	24 775
Nombre de porteurs de parts	52

(i) Les régularisations des sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Régularisation des sommes non distribuable /souscription	0
Régularisation des sommes non distribuable /rachat	11 340

Total	11 340
--------------	---------------

CP2 – SOMMES CAPITALISABLES :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 41 655DT et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat capitalisable de l'exercice	46 589	29 125
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		
* sur les souscriptions	0	1 086
* sur les rachats	-4 934	-3 184
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	41 655	27 027

PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	Dividendes reçus	
	2014	2013
SOTIPAPIER	12 500	0
TPR	10 241	11 527
SIAME	8 812	3 346
ENNAKL AUTOMOBILES	8 600	8 418
NEW BODY LINE	8 423	6 901
TELNET HOLDING	7 340	7 340
MPBS	6 600	0
SOTUVER	5 734	5 000
CITY CARS	4 474	0
ADWYA	3 500	2 250
ESSOUKNA	3 500	3 953
G.I.F	3 355	3 090
ONE TECH HOLDING	2 310	0
I.C.F	446	840
I.C.F NS 2012 4/4	441	277
ASSAD	0	9 633
SOTETEL	0	3 971
SOTRAPIL	0	3 798
TOTAL	86 275	70 344

PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 15 075 DT contre un solde de 22 265DT au 31/12/2013 et correspond aux revenus des placements "IstithmarZitouna" nets de retenue à la source libérateur de 20%.

CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENT :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2014 à 48 236 DT contre un total de 56 483 DT au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	42 336	50 583
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900
TOTAL	48 236	56 483

CH2 – AUTRES CHARGES :

Le solde de ce poste s'élève 6 612 DT au 31 Décembre 2014 contre un solde de 7 164 DT au 31 Décembre 2013, et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du CAC	3 608	3 721
Redevances CMF	2 580	3 125
Autres (frais bancaires et droits de timbres)	424	318
TOTAL	6 612	7 164

AUTRES INFORMATIONS

a) Données par part et ratios pertinents :

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,091	3,150	1,857
Charges de gestion des placements	-1,947	-1,921	-1,603
Revenu net des placements	2,144	1,229	0,254
Autres produits	0,003	0,006	0,006
Autres charges	-0,267	-0,244	-0,230
Résultat d'exploitation (1)	1,880	0,991	0,030
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,199	-0,071	-1,269
Sommes capitalisables de l'exercice	1,681	0,919	-1,239
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4,657	-11,776	-5,255
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-6,634	-0,033	2,754
Frais de négociation de titres	-0,068	-0,119	-0,195
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-2,045	-11,928	-2,696
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	-0,164	-10,937	-2,666
Droits de sortie	0,110	0,289	0,049
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,935	-11,639	-2,647
Régularisation du résultat non distribuable	0,629	0,719	8,352
Sommes non distribuable de l'exercice	-1,306	-10,920	5,705
Valeur liquidative	93,644	93,268	103,269
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,87%	2,59%	2,84%
Autres charges / actif net moyen	0,26%	0,33%	0,41%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,62%	1,24%	2,19%

b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

En outre, le gestionnaire reçoit une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait un rendement supérieur à 4% par an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% (H.T) de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 4%.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq milles dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

c) Structure de l'actif

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2014 par :

- 79,34% de l'actif en actions, valeurs assimilées et droits rattachés,
- 14,30 % de l'actif en placements monétaires,
- 5,45 % de l'actif en liquidité.